

# Logistique et Transports Internationaux

## Parcours : Logistique Aéroportuaire et Transport Aérien

 **Licence professionnelle**  
**BAC +3**

Diplôme délivré par  **evry**  
VAL D'ESSONNE

Durée de la formation

 600 H sur **12 mois**

### ↳ Objectifs

- Acquérir les compétences des métiers de l'exploitation aéroportuaire et du transport aérien,
- Comprendre les spécificités de la logistique aéroportuaire et du transport aérien dans son contexte global,
- Gérer les opérations aéroportuaires et du transport aérien,
- Appréhender les outils de gestion du transport aérien et de la logistique aéroportuaire,
- Mettre en pratique une problématique du transport aérien et de la logistique aéroportuaire.

### Métiers préparés :

Responsable d'exploitation aéroportuaire, Flight dispatcher, Responsable zone avion, Affréteur aérien, Déclarant en douane, Taxateur aérien, Gestionnaire d'approvisionnement, Yield Manager, Agent poste central d'exploitation, Technicien logistique, etc.

### ↳ Accès au diplôme

**Etre titulaire de l'un des diplômes suivants :**

- **DUT** : GLT, QLIO, GMP, GEA, TC, ...
- **L2** : AES, Economie et Gestion, Informatique...
- **BTS** : Transport et Logistique, Management Commercial des Organisations, ...
- Diplôme ou titre de niveau III homologué par l'Etat ou reconnu par une réglementation nationale, dont le cursus antérieur est compatible avec celui de la licence professionnelle.

**Admission :** sur dossier et éventuellement entretien.

Pour candidater, rendez-vous sur le site du CFA-EVE : [www.cfa-eve.fr](http://www.cfa-eve.fr)

### ↳ Rythme d'alternance

- 1 semaine de formation
- 1 semaine en entreprise.

**Rentrée :** septembre.

### ↳ Lieu de formation

**IUT d'Evry Val d'Essonne**

Département GLT

Cours Monseigneur Romero

91000 EVRY

[www.iut-evry.fr](http://www.iut-evry.fr)

## PROGRAMME

### SEMESTRE 1

**UE1 : Compréhension des relations de la fonction transport et logistique avec les autres fonctions de l'entité et son environnement externe 80h**

- Management de la Qualité
- Management de la fonction logistique
- Anglais professionnel et techniques de négociation en langues étrangères
- Introduction aux techniques et aux technologies aéronautiques et aériennes
- Organisation et droit européen et international aérien
- Grands systèmes douaniers internationaux

**UE2 : Gestion du Transport Aérien et de la Logistique Aéroportuaire 145h**

- Gestion et marketing des compagnies aériennes
- Les métiers dans les aéroports internationaux
- Sécurité et sûreté du transport aérien
- Gestion et management des aéroports
- Économie du transport aérien
- Transport aérien et activités touristiques
- Gestion des assurances et des risques du transport aérien
- Gestion environnementale du transport aérien

**UE3 - Gestion opérationnelle et techniques des métiers du Transport Aérien et de la Logistique Aéroportuaire 100h**

- Connaissance et management des Incoterms
- Outils mathématiques pour la logistique
- Contrôle de gestion (analyse des coûts, tableau de bord)
- Système d'information, gestion de projet
- Outils informatiques du transport aérien

**UE4 - Traitement d'une problématique aéroportuaire ou de transport aérien 50h**

- Projet tutoré

### SEMESTRE 2

**UE1 : Compréhension des relations de la fonction transport et logistique avec les autres fonctions de l'entité et son environnement externe 95h**

- LEAN management
- Gestion de stock
- Anglais professionnel et techniques de négociation en langues étrangères
- Introduction aux techniques et aux technologies aéronautiques et aériennes
- Droit des contrats aériens et responsabilité
- Formalités et documentations douanières

**UE2 : Gestion du Transport Aérien et de la Logistique Aéroportuaire 30h**

- YIELD management
- Les métiers dans les compagnies aériennes

**UE3 - Gestion opérationnelle et techniques des métiers du Transport Aérien et de la Logistique Aéroportuaire 50h**

- Connaissance et management des Incoterms
- Outils mathématiques pour la logistique
- Contrôle de gestion (analyse des coûts, tableau de bord)

**UE4 - Traitement d'une problématique aéroportuaire ou de transport aérien 50h**

- Projet tutoré

**UE4 - UES - Pratiquer en entreprise**

- Apprentissage en entreprise

**Responsable pédagogique :** Christine Louveau de la Guigneraye

Mail : [c.louveau@iut.univ-evry.fr](mailto:c.louveau@iut.univ-evry.fr)

**Contact administratif :** Yamina Naïm - Tél. 01 69 47 72 30 - Mail : [y.naim@iut.univ-evry.fr](mailto:y.naim@iut.univ-evry.fr)

48, cours Blaise Pascal - 91025 EVRY Cedex

Tél. : 01 60 79 54 00 - Fax : 01 60 79 28 66

[cfa@cfa-eve.fr](mailto:cfa@cfa-eve.fr) - [www.cfa-eve.fr](http://www.cfa-eve.fr)

## ➔ Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- **Et** être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

### Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage :** *les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...*
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé :** *l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...*

## ➔ Pour le contrat de professionnalisation

- Avoir moins de 26 ans à la date de début du contrat,
- Ou être demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus,
- Ou être bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés,
- Ou avoir bénéficié d'un contrat unique d'insertion,
- **Et** être de nationalité française, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

### Qui peut accueillir un jeune en contrat de professionnalisation ?

- **Tout employeur du secteur marchand assujetti au financement de la formation professionnelle.**
  - **Les entreprises de travail temporaire** peuvent également embaucher des salariés en contrat de professionnalisation à durée déterminée.
- Attention :** l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

## Marche à suivre

- ➔ **1** Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA [www.cfa-eve.fr](http://www.cfa-eve.fr) ou de l'IUT, et le déposer dans les délais auprès du secrétariat pédagogique.
- ➔ **2** Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
- ➔ **3** L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.